



SITE WEB

1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: 791.21.11 - TELEX: 415.416 - FAX: 791.07.46 - E-MAIL: inf@who.int

**Note pour la presse N°14
16 juin 2003**

LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À LA SANTÉ RÉCOMPENSÉ POUR SA REMARQUABLE CONTRIBUTION À LA LUTTE ANTITABAC

M. David Byrne, Commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs, a reçu aujourd'hui le Prix du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour son rôle éminent dans la lutte mondiale contre le tabac.

« L'OMS est très heureuse de rendre hommage aujourd'hui à M. Byrne pour son courage et sa persévérance dans le combat qu'il mène contre le tabac, a déclaré le Dr Gro Harlem Brundtland, Directeur général de l'OMS. Nous saluons sa remarquable contribution à la lutte contre le tabac en Europe et dans le monde. M. Byrne a joué un rôle prépondérant dans l'avènement d'une convention cadre à la fois utile et exhaustive pour lutter contre le tabac », a-t-elle ajouté.

Négociée sous les auspices de l'OMS, cette convention sans précédent vise à protéger la santé et à sauver la vie de milliards de personnes aujourd'hui et demain moyennant des interdictions s'appliquant à la publicité en faveur du tabac, des mises en garde plus visibles sur les produits du tabac, des mesures de protection contre le tabagisme passif, des taxes, l'augmentation des prix et la répression du commerce illicite. La convention est le premier instrument juridique international destiné à combattre les méfaits de la consommation de tabac.

Pour M. Byrne, la lutte antitabac est une priorité à la fois personnelle et politique. Il estime qu'« il est grand temps de mettre fin à ce fléau qui tue huit personnes toutes les minutes dans le monde. »

M. Byrne fut l'un des inspirateurs de la législation musclée récemment adoptée en Europe, notamment les directives qui, dans la lignée de la convention cadre, interdisent la publicité en faveur du tabac et réglementent les produits du tabac. La teneur des cigarettes en goudrons, nicotine et monoxyde de carbone sera limitée à partir de janvier 2004. Les avertissements occuperont au moins un tiers des paquets de cigarettes et les formules trompeuses comme « légères ou ultra-légères » seront interdites.

Parfaitement conscient du fait que l'industrie du tabac cherche d'autres consommateurs à mesure qu'ils succombent, le Commissaire européen a lancé dans toute l'Europe une campagne d'information pour prévenir le tabagisme chez les enfants et les adolescents qui a pour slogan « Osez dire non ! ». Il s'est également employé à limiter l'accès des jeunes aux produits du tabac

vu qu'aucun pays de la Région européenne n'a enregistré de baisse sensible du tabagisme chez les jeunes depuis 1997.

M. Byrne s'est en outre occupé des dangers du tabagisme passif, affirmant, pour répondre ceux qui refusent d'y voir un problème, que « les facultés de médecine croulent sous les études montrant que le tabagisme passif fait entre 30 000 et 50 000 morts par an dans l'Union européenne ».

Le Commissaire européen a encouragé les Etats Membres de l'Union européenne à prendre des mesures énergiques contre le tabac : « Comment se peut-il que les gouvernements, dont le premier devoir est de veiller au bien-être des citoyens, fassent obstruction et même intentent des poursuites au lieu de faire passer la santé des citoyens d'abord ? », a-t-il insisté l'année dernière lors d'un discours décisif à Varsovie.

Aujourd'hui, M. Byrne et le Dr Costas Stefanis, Ministre grec de la santé et de la protection sociale, ont signé la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac au nom de la Communauté européenne, faisant de l'organisation régionale d'intégration économique un des premiers signataires de la convention.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Melinda Henry, Chargé de communication, Bureau du Directeur général, OMS, tél. +41 22 791 2535 ; fax : +41 22 791 4881 ; e-mail : henrym@who.int, ou Thorsten Münch, Porte-Parole pour la santé, la protection du consommateur et les aides d'Etat à l'agriculture, Commission européenne, Bruxelles, tél. +32 2 29 61063, fax : +32 2 29 64 284, e-mail : thorsten.muench@cec.int

Nommé en 1999, David Byrne est le premier Commissaire européen à la santé. Il est tout particulièrement chargé de la sécurité alimentaire, de la santé publique et de la protection du consommateur. De 1997 à 1999, M. Byrne a exercé les fonctions d'Attorney General au sein du Gouvernement irlandais. Durant cette période, il a créé la première agence indépendante de sécurité alimentaire en Europe, placée sous l'égide du ministère de la santé, et a pris part aux négociations de l'accord dit « du Vendredi saint » en 1998, supervisant par la suite les amendements constitutionnels découlant de l'accord. Avocat, M. Byrne est diplômé en droit et économie, éthique et sciences politiques. Pour en savoir plus sur sa biographie, consulter le site : http://europa.eu.int/comm/commissioners/byrne/cv_fr.htm

Pour voir une photographie de M. Byrne recevant le prix du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour son rôle éminent dans la lutte mondiale contre le tabac, consulter : <http://www.who.int/multimedia/fctcsigning/photo.html>

La convention cadre pour la lutte antitabac est disponible en six langues à l'adresse <http://tobacco.who.int/page.cfm?sid=96>

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire OMS et articles de fond de l'OMS peuvent être obtenus sur Internet à la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int>